

demain ou mercredi, l'opposition pourrait présenter des motions de fond ou discuter en temps opportun des crédits qui figurent dans le budget supplémentaire.

Il est bien difficile, pour les députés qui ne font pas partie du comité, d'entrer dans les détails de la question, à moins de pouvoir disposer d'une copie des délibérations. J'espère que l'on fera en sorte, à l'avenir, d'en mettre une à notre disposition.

Maintenant, comme la motion que j'ai proposée a trait au quatrième rapport du comité permanent des prévisions budgétaires en général, je crois utile de consigner au compte rendu les articles de ce rapport dont il est question dans la motion.

Voici le premier paragraphe, qui figure à la page 2:

Le comité exprime son inquiétude au sujet de l'emploi très répandu de postes de \$1 aux fins d'amendements statutaires, surtout dans le budget supplémentaire des dépenses où une limite de temps est imposée quant à l'examen par le comité permanent et pour les débats à la Chambre. Des amendements législatifs appropriés devraient être faits dans tous les cas, sauf ceux qui sont exceptionnels et urgents.

Et voici le second:

Le comité a aussi noté avec inquiétude l'emploi encore plus répandu de postes de \$1 pour le transfert de fonds d'un compte à un autre. Dans nombre de cas, un poste non utilisé a servi de source fertile de fonds pour des fins non connexes dans le même ministère.

Ces motions ont été proposées par mon collègue, le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), et comme preuve que cette initiative était dénuée de tout esprit de parti, il paraît qu'elles ont été appuyées par le député de Battleford-Kindersley (M. Thomson). Elles ont été adoptées au comité et font maintenant l'objet de nos délibérations à la Chambre.

• (3.00 p.m.)

Je le répète, monsieur l'Orateur, mes collègues traiteront des sommes prévues dans certains crédits. Je vais faire une déclaration générale, mais auparavant je dois signaler que 29 pages de demandes de crédits, sauf deux, ont des postes de \$1, et que certaines pages n'ont que des crédits de \$1. C'est le gros du budget supplémentaire qui, apparemment, s'élève à 150 millions, mais qui atteint en réalité un total beaucoup plus élevé, en raison de ces crédits de \$1.

C'est de ces crédits-là que nous trouvons à redire, et dans deux domaines en particulier. Tout d'abord, il y a l'emploi abusif de ces

[M. Baldwin.]

postes au lieu de mesures législatives. Le principe en cause ici n'est pas un prétexte que nous invoquons tout juste pour cette motion. Depuis des années, mes collègues et moi-même reprochons à bon droit au gouvernement d'inclure dans son budget principal, son budget supplémentaire et même son budget supplémentaire final, des postes de \$1, qui ont l'effet de mesures législatives.

Nous légiférons en suivant une procédure parlementaire complexe. Les mesures sont proposées et subissent la première lecture. A la seconde lecture, un débat assez général peut avoir lieu. Puis les bills sont renvoyés à un comité et les députés peuvent y poursuivre la discussion et proposer des amendements. Ensuite vient le stade du rapport où la Chambre considère soigneusement et en détail la valeur des propositions et le bien-fondé des dépenses proposées. Des amendements peuvent être suggérés au besoin. Ensuite a lieu la troisième lecture. Mais à la place de cette procédure raisonnable et nécessaire, nous constatons que, sous la forme des quelques lignes d'un crédit d'un budget supplémentaire, figure un poste d'un dollar qui en réalité correspond à une affectation faite, dans la plupart des cas, selon le bon plaisir du gouvernement. C'est donc pur simulacre que le prétendu contrôle de l'exécutif par le Parlement et en particulier du contrôle des dépenses par la Chambre.

Certes, ces crédits de \$1 peuvent se justifier dans des situations urgentes pour accorder au gouvernement le droit d'affecter ultérieurement des fonds à une fin pour laquelle un ministre doit fournir à la Chambre une explication très détaillée. Ce n'est pas le cas dans les circonstances actuelles. Il s'agit présentement des derniers crédits supplémentaires pour l'année financière qui se termine le 31 mars, dans quelques semaines à peine. De toute évidence, chacun de ces crédits de \$1 concerne des dépenses déjà faites par le gouvernement sans se soucier d'obtenir au préalable l'autorisation législative et qu'il tente maintenant de dissimuler.

Des voix: Bravo!

M. Baldwin: Pour éviter la violente critique de l'Auditeur général, le gouvernement doit obtenir, grâce à de tels crédits, l'autorisation de dépenses déjà faites et qui n'ont reçu absolument aucune approbation législative. C'est